



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Garonne

SERVICE ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



SOMMAIRE

ÉDITO	P.3
ORGANIGRAMME SERVICE ACTION SOCIALE	P.4
 01 COORDINATION ACTION SOCIALE	P.5
 02 MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ	P.8
 03 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	P.12
 04 ZOOM : DISPOSITIF AZAM	P.16
 05 ZOOM : PARCOURS ATTENTIONNÉ MATERNITÉ	P.17
 06 ZOOM : DISPOSITIF « ALLER VERS »	P.18
 07 MISSION CAISSE RÉFÉRENTE RÉGIONALE ADASS-OCCITANIE	P.19

ÉDITO

Dans la poursuite de la stratégie menée depuis plusieurs années, la CPAM de la Haute-Garonne et l'Action sociale en particulier, ont continué en 2023 à porter de nombreuses actions en matière d'accès aux droits, aux soins et à la santé.

Ce rapport d'activité a pour objectif de vous donner un aperçu synthétique du travail mené par le service Action sociale et des résultats obtenus au bénéfice de nos assurés ; qu'il s'agisse des équipes Action Sanitaire et Sociale, Mission Accompagnement Santé, Coordination Partenariale Action sociale, Chargés d'études, Accueil Logistique St-Etienne, toutes ont été animées par la volonté de permettre à chacun d'accéder à ses droits et à des soins par un accompagnement d'équipes expertes, motivées, volontaires et soucieuses de leur mission de service public.

Ces actions reposent sur leur investissement mais aussi sur le relais permis par notre réseau de partenaires (CPTS, MSP, associations, professionnels du social, établissements de santé...), en complément du travail mené en symbiose avec les services internes de l'Assurance Maladie (Services Accueil, Prévention, Centre d'Examens de Santé, Service social...).

Si l'année 2022 avait été marquée par un fort besoin post-covid d'accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins et le développement des actions 'aller vers', 2023 a notamment vu se déployer le dispositif national relayé par les CPAM pour aider les assurés en situation d'Affection de Longue Durée (ALD) à trouver un Médecin Traitant.

Le développement des parcours attentionnés et coordonnés avec nos partenaires, qu'ils soient institutionnels ou hors institutions (Caf, URSSAF, CPTS, MSP, associations...) constitue une autre dynamique forte de l'année, en complément des autres offres de services (aides financières extralégales, accompagnements santé, ateliers collectifs, formations sur la réglementation de l'Assurance Maladie, déploiement de l'extranet Espace Partenaires, développement des webinaires).

Nul doute que sous l'impulsion de la feuille de route de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAM pour 2023-2027, nous aurons à cœur de poursuivre cette dynamique salutaire vers l'accès aux droits et aux soins, au bénéfice des plus fragiles d'entre nous.

Bonne lecture à tous !

VÉRONIQUE FRÉCHIN

RESPONSABLE SERVICE ACTION SOCIALE

ORGANIGRAMME ACTION SOCIALE

Isabelle COMTE : Directrice CPAM de la Haute-Garonne
Édith PAGEAUX : Sous-Directrice
Direction de l'Information, des Solidarités et de l'Innovation

Véronique FRÉCHIN : Responsable du service Action sociale /
Responsable du site du 12 place Saint-Etienne - Toulouse
Responsable Adjointe : Dominique ROUZADE

**COORDINATION
ACTION SOCIALE**
Stéphane DELERIS
L'unité CAS
coordonne, organise et
réalise
l'accompagnement
collectif d'assurés et
partenaires.

1 Responsable d'unité
et 4 agents

**MISSION
ACCOMPAGNEMENT
SANTÉ**
Dominique ROUZADE
L'unité MisAS coordonne,
organise ou réalise
l'accompagnement des
assurés en difficulté
d'accès aux droits et aux
soins et en manque
d'autonomie et/ou de
compréhension.

1 Responsable d'unité et
8 agents

**ACTION SANITAIRE ET
SOCIALE**
François DANIEL
L'unité ASS propose
des aides financières
extra-légales sous
conditions de
ressources afin de
contribuer à faciliter
l'accès aux soins et à
réduire les inégalités
en santé.

1 Responsable d'unité
et 9 agents + 1 agent
en détachement

**CHARGÉS DE
MISSIONS**
Sylvie MASSELIS
Jérôme ALLISSE
Nadia MABROUK
3 chargés de
missions
conseillent,
proposent et
participent à la
mise en œuvre des
objectifs et des
activités du
service.

**ACCUEIL ET
LOGISTIQUE**
Martine JUARES
L'unité A & L (accueil
et logistique) accueille
le public,
gère l'amphithéâtre,
assure la sécurité des
locaux et la logistique
des sites.

1 Responsable d'unité
et 3 agents (dont 1 en
détachement à l'ASS.)

| 01 COORDINATION ACTION SOCIALE

QU'EST-CE QUE LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE (CAS) ?

La CAS a pour objectif de favoriser l'accès aux droits et aux soins. Les offres de la CAS se matérialisent par un accompagnement collectif des assurés (ateliers collectifs d'information) et des professionnels du social (formation initiale et continue).

L'INFORMATION AUX PARTENAIRES ET AUX PROFESSIONNELS DU SOCIAL

• FORMATION INITIALE

Elle a pour objectif de former les travailleurs sociaux aux spécificités de la réglementation de l'Assurance Maladie (C2S, droits des migrants...). Ces formations sont réalisées sur demande des partenaires et s'adaptent à leurs besoins.

Les connaissances des professionnels du social permettent de favoriser l'accès aux droits en facilitant les accompagnements qu'ils réalisent auprès de leur public.

• FORMATION CONTINUE

Les réunions du réseau des acteurs œuvrant pour l'accès aux droits et aux soins :

Elles ont pour objectif d'informer les travailleurs sociaux des actualités réglementaires et des offres de services de l'Assurance Maladie. Elles permettent également de donner la parole à un partenaire pour qu'il présente ses actions.

Ces réunions sont semestrielles, habituellement en présentiel, réparties sur l'ensemble du département. Le contexte sanitaire a contraint à réaliser ces réunions en visioconférence.

Formations et Réunions d'information	Nombre de participants
6 Webinaires	1150
35 Structures formées (dont EP, LUP ..)	655

PERSPECTIVES 2024 :

- ⇒ Maintenir le nombre d'ateliers
- ⇒ Actualisation convention : Ets Pénitentiaires / Missions Locales / EPIDE / Er2C / ADOMA
- ⇒ Nouvelles conventions : PAIO SIAO / Structures en lien avec les demandeurs d'asile / tous les partenaires intégrant l'outil Espace partenaires / Rebonds / IJA

| 01 COORDINATION ACTION SOCIALE

L'INFORMATION AUX ASSURES

Nous réalisons des ateliers collectifs d'information sur les droits de l'Assurance Maladie (affiliation, carte Vitale, revenus de remplacement, médecin traitant...) ainsi que sur les téléservices. Ces ateliers se déroulent dans diverses structures partenaires, majoritairement auprès d'acteurs œuvrant pour l'insertion professionnelle et dans des centres d'hébergement.

Ces ateliers sont également l'occasion de réaliser des bilans des droits des personnes présentes mais aussi de les orienter vers l'examen de prévention en santé qui est réalisé par le Centre d'Examen de Santé (CES) à l'Espace Santé, 12 place Saint-Étienne. La CAS est le premier service prescripteur d'examens de prévention en santé. Plus qu'une information descendante sur les droits, les ateliers collectifs constituent un premier pas vers la santé.

Les ateliers s'articulent autour de **2 offres** :

- **Le Parcours Santé Jeunes**, pour les 16-25 ans accompagnés par la Mission Locale, l'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE), l'École Régionale de la 2^{ème} Chance (ER2C).

Informations - 16-25 ans	2021	2022	2023
Nombre d'ateliers	62	138	174
Nombre de jeunes rencontrés	614	1301	1683
Nombre d'inscriptions au bilan de santé	265	571	904

PERSPECTIVES 2024 :

- ⇒ Amplifier l'accompagnement en santé des jeunes (16-25 ans) et des partenaires jeunesse

- **La Route de ma Santé, pour les autres publics.**

Informations - autres publics	2021	2022	2023
Nombre d'ateliers	77	72	84
Nombre de jeunes rencontrés	608	631	681
Nombre d'inscriptions au bilan de santé	113	265	326

BILAN 2023 :

- ⇒ 263 Ateliers (+24%), 2460 personnes rencontrées (+26%), 1233 orientations au bilan de santé (+47%)
- ⇒ 1233 personnes inscrites à un bilan de santé en 2023
- ⇒ 50% des personnes ayant assisté à un atelier collectif s'inscrivent au bilan de santé

| 01 COORDINATION ACTION SOCIALE

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

- **Auprès des personnes écrouées :**

Des permanences mensuelles sont réalisées dans les établissements pénitentiaires de Haute-Garonne afin de favoriser l'accès aux droits des personnes écrouées. Nous réalisons principalement un accompagnement sur des demandes de Complémentaire Santé Solidaire en lien avec le Centre National des Personnes Ecrouées (CNPE).

Actions spécifiques (CNPE)	2021	2022	2023
Nombre de Permanences réalisées	18	19	22
Nombre de personnes rencontrées	306	322	421
Nombre d'ouvertures de droit C2S	239	245	308

BILAN 2023 :

- ⇒ Reprise des ateliers collectifs à Seysses avec la CAF (4 ateliers collectifs / 56 personnes rencontrées)
- ⇒ Participation à la journée nationale des Assistantes sociales des SPIP
- ⇒ Expérimentation de permanences en milieu ouvert avec la CAF

PERSPECTIVES 2024 :

- ⇒ Poursuivre les ateliers collectifs et les permanences en milieu ouvert.

- **Actions pour l'inclusion numérique :**

La CAS s'investit en faveur de l'inclusion numérique depuis 2019, via l'information collective aux assurés et la formation des partenaires.

En 2023, la CAS a mené 5 ateliers et rencontré 96 personnes (webinaires, ateliers collectifs) ; certains ateliers sont menés conjointement avec des agents de l'Accueil Physique.

La CAS propose également des webinaires à destination des professionnels du social. Ces webinaires sont animés avec la CAF. En 2023, 2 webinaires ont été organisés pour 370 connexions enregistrées.

| 02 MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ PAR LA CPAM ?

La MisAS est un dispositif d'accompagnement dans la mise en œuvre des politiques d'accès aux droits visant à repérer, détecter, expliquer et ensuite accompagner les assurés dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins.

Nombre d'accompagnements	2023
Accompagnements AUX SOINS (avec soins réalisés)	1875
Accompagnements AUX DROITS, au numérique, à la prévention, orientations vers des partenaires (sans soin réalisé)	4641
TOTAL	6516

Conformément à la stratégie nationale en matière d'accès aux droits et aux soins, le périmètre d'intervention de la Mission Accompagnement Santé s'est élargi, il comprend à la fois les situations de renoncement aux soins et les problématiques d'accès aux droits et aux soins qui pourraient générer un renoncement ou un non recours aux soins.

La MisAS est ouverte exclusivement sur saisine de professionnels de la CPAM et des partenaires, les détecteurs. Ceux-ci repèrent/identifient les assurés en difficulté d'accès aux droits et/ou en renoncement de soins et/ou en difficultés d'accès à des soins.

La MisAS leur propose de bénéficier d'un accompagnement qui peut les aider à résoudre leurs difficultés (bilan des droits, orientation dans le parcours de soins, accompagnement financier...).

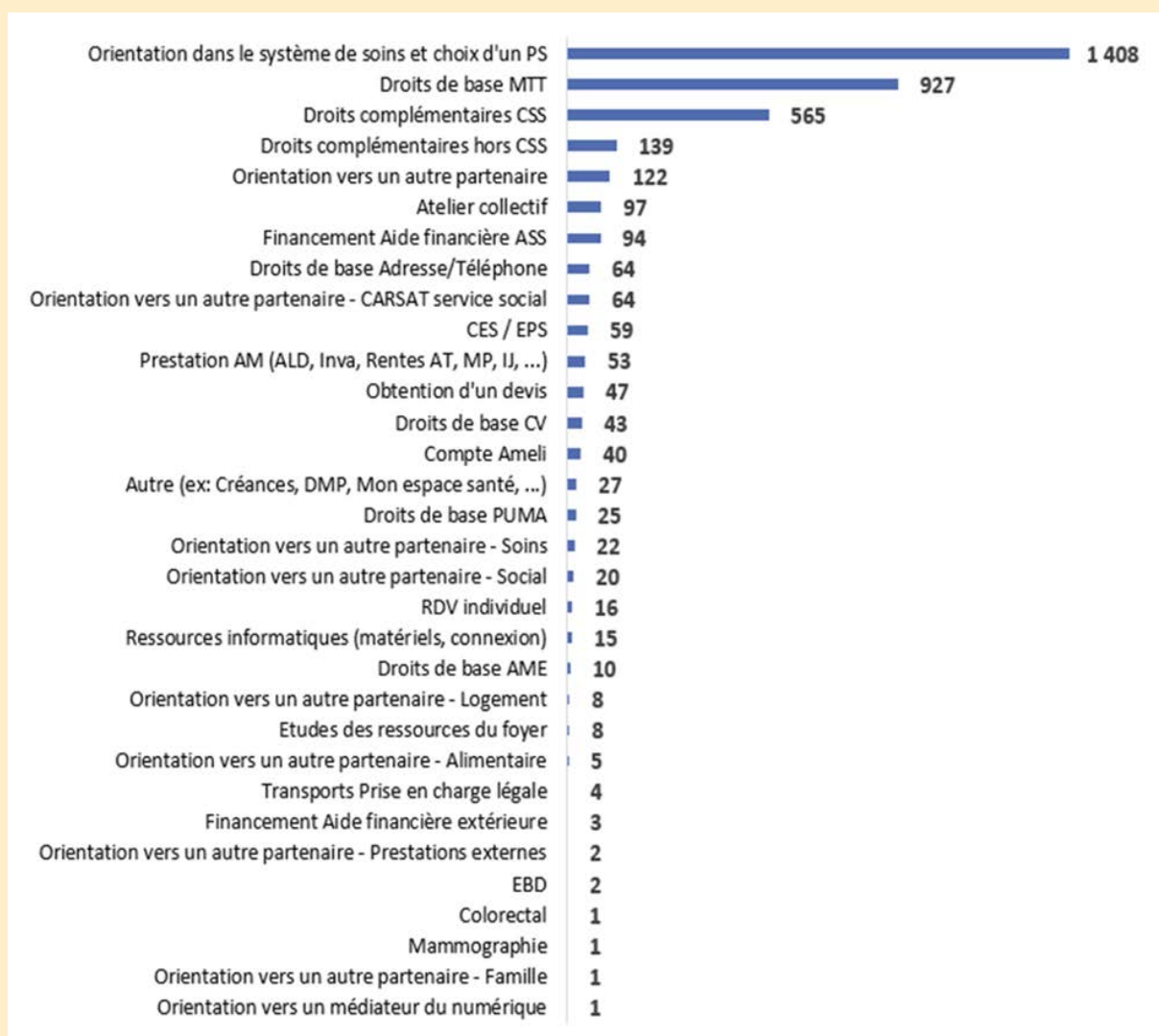
Cet accompagnement individuel est réalisé par les Conseillers accompagnement santé.

Les motifs de saisine de la Mission Accompagnement Santé :

- Attribuer et/ou expliciter les droits (C2S).
- Aider aux choix d'une complémentaire santé.
- Élaborer des plans d'aides financières associant d'autres partenaires (ASS, CCAS, Mutuelles...).
- Orienter vers un professionnel de santé (aide à la recherche de Médecin traitant).
- Guider l'assuré dans un parcours de soins.
- Mobiliser la personne vers une plus grande attention à sa santé.

| 02 MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

ACCOMPAGNEMENTS ENGAGÉS PAS LES CONSEILLERS MISAS EN FAVEUR DES ASSURÉS



⇒ SANTÉ

| 02 MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

LES PARTENAIRES-DETECTEURS DE LA MISAS DE L'ASSURANCE MALADIE 31

- **En interne**

- Accueil
- PFS
- Centre d'Examens de Santé
- Service social
- Services en santé - PRADO
- Gestion des Bénéficiaires
- Médiation
- Service médical
- Délégués de l'Assurance Maladie
- Action Sanitaire et Sociale
- Coordination Action Sociale
- (...)

- **En externe**

Notre réseau de plus de 1500 partenaires du domaine social.

UN ACCOMPAGNEMENT TYPE

Le conseiller

accompagnement santé :

- Contacte par téléphone l'assuré.
- Réalise un bilan des droits et des besoins de l'assuré.
- Oriente et accompagne vers des démarches en lien avec la santé de l'assuré.
- Se tient informé de la situation et aide l'assuré à trouver des solutions.

En étant accompagné, l'assuré est :

- À jour de ses droits.
- Sait s'orienter dans le parcours de soins.
- Devient autonome dans ses démarches.

Les principaux motifs du renoncement aux soins :

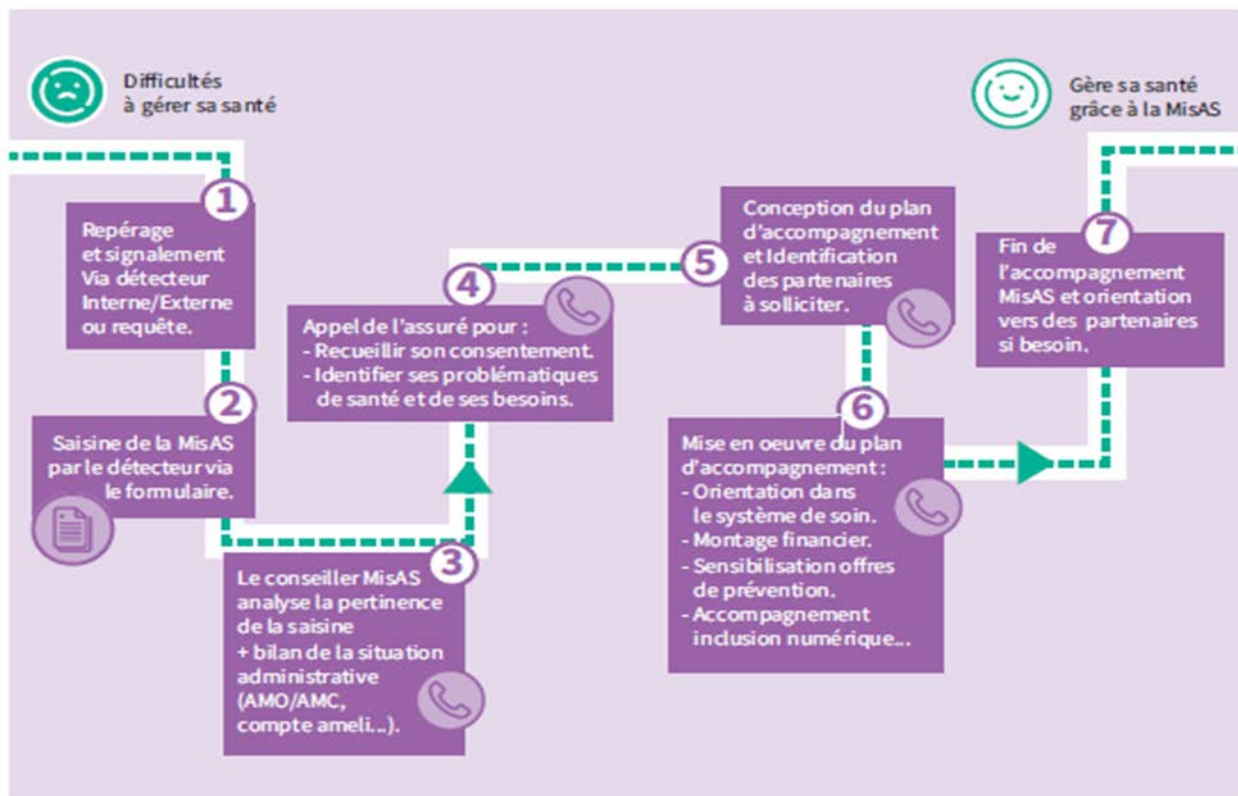
- Reste à charge, frais à avancer.
- Méconnaissance des droits administratifs et des circuits médicaux.
- Complexité des démarches.
- Délai de RDV.
- Éloignement géographique.

Le profil « type » (surreprésentation) d'une personne accompagnée :

Une femme (52%),
60 ans et plus (38%)
Bénéficiaire de la C2S (26%)
Exonérée du Ticket Modérateur (53%)
Ayant un Médecin traitant (85%)
La durée moyenne d'un accompagnement est de 32 jours

| 02 MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

DE LA DÉTECTION À L'ACCOMPAGNEMENT : LE PARCOURS TYPE



Actions vers les TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

65 saisines en 2022, les sollicitations ont plus que doublé en 2023 : 145.

PERSPECTIVES 2024

- ⇒ Renforcer les liens avec les services détecteurs : CES, Accueil, PFS, ELSM, Service social...pour une optimisation des saisines et une plus grande collaboration.
- ⇒ Augmenter le nombre de saisines des partenaires externes : France Travail, associations caritatives, ...par la poursuite de rencontres avec les partenaires.
- ⇒ Développer les liens avec les CPTS en augmentant le nombre de conventions signées pour pouvoir orienter davantage de recherches de médecin traitant.
- ⇒ Développer nos réponses sur le handicap.

| 03 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

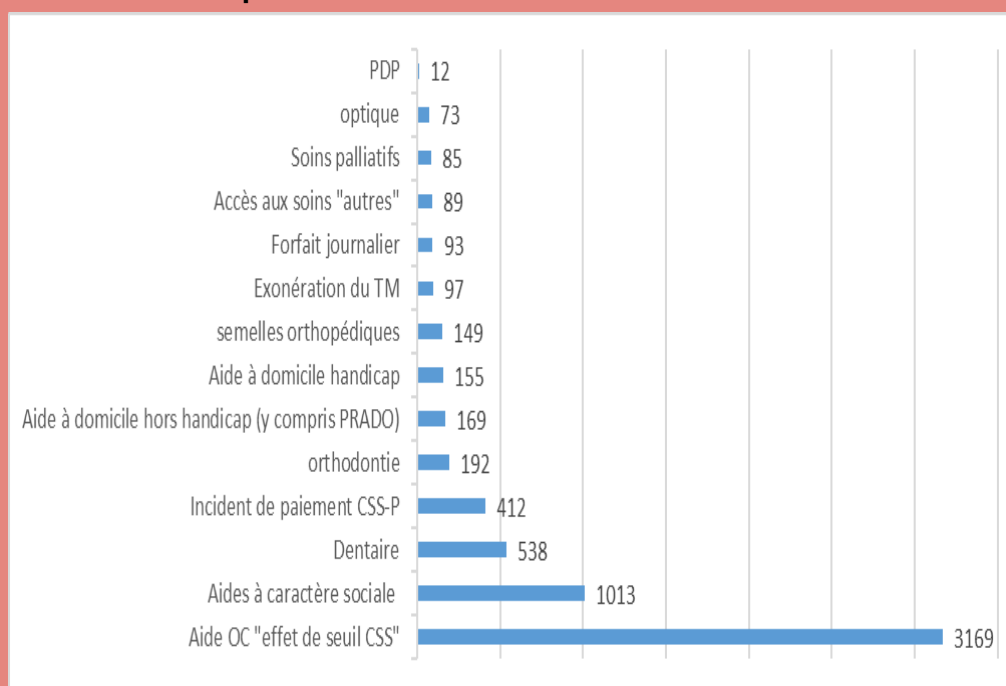
QU'EST-CE QUE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (ASS) ?

L'Action Sanitaire et Sociale (ASS) propose des aides s'intégrant dans un dispositif propre à chaque Caisse, en fonction des recommandations de la CNAM qui dispose du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS). Elle a pour objectif de contribuer à faciliter l'accès aux soins et à réduire les inégalités de santé par le biais d'aides financières exceptionnelles sous conditions de ressources destinées aux populations exposées au risque de précarité.

En 2023, sur les 9322 dossiers reçus, 7935 dossiers ont été présentés lors des 41 Commissions qui ont notifié 6246 accords, 1670 refus et 19 dossiers à surseoir.

- 3974 dossiers d'aides à l'accès à un Organisme Complémentaire,
- 2983 dossiers d'accès aux soins,
- 1716 dossiers d'aide à caractère social,
- 181 dossiers d'aide-ménagère en lien avec le handicap,
- 9 dossiers parcours attentionnés ALD,
- 15 dossiers d'aide à la vie PRADO,
- 23 dossiers en lien avec la Prévention de la Désinsertion Professionnelle,
- 83 dossiers soins palliatifs,
- 327 dossiers d'intervention d'aide-ménagère hors handicap,
- 11 demandes non-déterminés.

Les accords ont porté sur :



| 03 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Concernant les aides collectives consenties à des associations qui œuvrent dans la circonscription du département et pour des interventions à caractère sanitaire et social, l'Action Sanitaire et Sociale a signé 59 conventions (attributions de subvention) pour un montant de 362 140 €. 200 000 € ont également été attribués au Fonds de Compensation de la MDPH.

Le prix Sandrine Riaudo 2023 a été attribué à l'association des Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud-Ouest (25 000 €).

Toutes dotations confondues, la CPAM de la Haute-Garonne a engagé un montant total d'aide de 2 743 153 € via son fonds d'action sanitaire et sociale.

Le budget est réparti en 3 dotations :

1- LA DOTATION PARAMÉTRIQUE comprend les aides financières de dépannage, les aides pour l'accès aux soins, les primes de fin de stage ou de remobilisation professionnelle. La dotation paramétrique comprend également les subventions hors MDPH.

- Les aides financières de dépannage

Les Aides Financières de Dépannage (AFD) sont des prestations à caractère social (subsistance, loyer, énergie, eau) afin de pallier partiellement la perte de revenus liée à un arrêt de travail.

Critères principaux pour l'attribution :

Arrêt de travail indemnisé de plus de 1 mois consécutif et conditions de ressources.

Rejet : Si l'assuré a déjà bénéficié d'une AFD il y a moins de 6 mois.

- Les aides pour l'accès aux soins

Ces prestations ont pour but de faciliter l'accès aux soins. Les modes de calcul diffèrent selon le type de prestations.

Critères principaux pour l'attribution :

Condition de ressources.

Rejets : l'assuré n'est pas rattaché au régime général ; est bénéficiaire de la C2S

Complémentaire (pour les prestations prévues dans le panier de biens et de services) ; est bénéficiaire de l'AME

Les aides techniques portent sur : Optique, Dentaire, Orthodontie, Auditif (hors handicap), Pharmacie/LPP, Hospitalisation, Actes médicaux, Ticket modérateur, Transports, Maternité.

| 03 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

2- LA DOTATION RETOUR ET MAINTIEN A DOMICILE comprend :

- **Les aides liées au handicap (aides ménagères, subvention MDPH)**
- **Les aides ménagères, les aides au maintien à domicile**

Critères :

Sortie d'hospitalisation ; Maladie aiguë : chimiothérapie, fracture... Pathologies sans hospitalisation pour : les dialyses, scléroses en plaques, oxygénothérapie 24h/24 ; Assurés qui relèvent d'un suivi psychiatrique et afin d'éviter une hospitalisation ; Conditions de ressources.

Hors Critères :

Si le foyer est composé d'un enfant âgé de moins de 16 ans : la CAF attribue l'aide-ménagère ; Si l'assuré est retraité : contacter l'organisme de retraite ; Associations non conventionnées par la CPAM 31.

- **Les soins palliatifs**

Finance l'intervention d'un garde malade, lors d'une hospitalisation à domicile (HAD), dans le cadre de soins palliatifs (fin de vie).

Critères :

Conditions de ressources. ; Être hospitalisé à domicile en soins palliatifs.

3- LA DOTATION PRADO qui est un programme d'accompagnement qui a été initié pour anticiper les besoins du patient liés à son retour à domicile après l'hospitalisation et fluidifier le parcours hôpital-ville.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de ces aides, la personne peut directement effectuer sa demande auprès de la CPAM ou par l'intermédiaire d'une assistante sociale via l'imprimé « Demande d'aide pour une prestation extra- légale ».

Pour contacter l'unité Action Sanitaire et Sociale : actionsanitaireetsociale.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr

| 03 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Pour rappel, toutes dotations confondues, 2 743 153 € ont été engagés (91% du budget engagé) aux assurés sociaux relevant du régime général de la Sécurité sociale et associations de la Haute-Garonne :

- 91,56 % pour la dotation Paramétrique
- 87,05 % pour la dotation Retour et maintien à domicile
- 93,12 % pour la dotation PRADO

BILAN 2023 :

- ⇒ Augmentation significative des dossiers d'aides pour les couvertures complémentaires.

PERSPECTIVES 2024 :

- ⇒ Aide pour les proches aidants → appel à projet à venir pour subventionner une ou des associations œuvrant dans ce domaine.
- ⇒ D'autres évolutions au niveau des aides ASS seront à l'étude.

| 04 ZOOM : LE DISPOSITIF AZAM

En lien avec la stratégie nationale, les services de l'Assurance Maladie ont construit et déployé en 2023 un ambitieux plan d'actions visant à inverser la progression constatée du nombre de patients atteints d'une Affection Longue Durée (ALD) sans Médecin Traitant (MT).

C'est ainsi que dès avril 2023, la CPAM s'est fortement mobilisée dans cette démarche et a co-construit un plan d'action en lien avec les partenaires du territoire haut-garonnais en tenant compte des pratiques et des spécificités locales.

La sollicitation des médecins généralistes ou de centres de santé ayant vu 2 fois le même assuré en ALD sans MT dans les 12 mois précédents a constitué la première action phare. Cette action a été lancée fin juin avec l'envoi de courriers par messagerie sécurisée : 880 médecins et centres de santé ont été concernés.

Au 31/12/2023, sur la cohorte initiale en juin 2023 relevant de cette action 1 (3778 assurés en ALD sans MT ayant vu 2 fois le même MG ou centre de santé dans les 12 mois précédents), près de 50% ont à présent un Médecin Traitant.

Une campagne de relance téléphonique par les Délégués de l'Assurance Maladie (DAM) a été réalisée début septembre. Le sujet des assurés en ALD sans Médecin Traitant a été évoqué lors de chaque visite DAM et lors des échanges avec les centres de santé.

Capitaliser sur les organisations territoriales, anticiper les départs sans successeur et organiser en amont la poursuite du suivi par un nouveau médecin traitant, ont été autant d'actions qui ont porté leurs fruits.

En Haute-Garonne, le nombre d'assurés en ALD sans médecin traitant a globalement baissé : de 5,31% en février 2023, ce taux est tombé à 4,03% fin décembre 2023. La courbe a été clairement infléchie, notamment sur les 5 derniers mois de 2023. Ce plan d'action se poursuit en 2024.

| 05 ZOOM : PARCOURS ATTENTIONNÉ MATERNITÉ

Les webinaires CAF / CPAM / PMI « Santé et parentalité » des 11/05/23 et 09/11/23 et « Droits et démarches Caf/CPAM » des 16/05/23 et 16/11/23, affirment la qualité du partenariat établi entre les 3 organismes.

La transversalité et le partage des compétences Caf et CPAM ont permis la transmission de messages communs aux familles et aux partenaires.

2232 personnes ont vu l'information sur le site parents31 et les réseaux sociaux.
--

364 personnes ont participé en live
--

462 personnes ont visionné les replays

Les « Kiosques insertion », en format « Aller vers » en présentiel :

Organisés par le Conseil Départemental, avec la participation de la CPAM (service Prévention et unité CAS du service Action sociale) ainsi que de tous les autres partenaires du Conseil Départemental 31 (CAF, associations...).

Cible de cette action : les parents et mères isolées d'enfants de moins de 3 ans à charge, allocataires du RSA,

Ces kiosques ont eu lieu, le 30 mars 2023 à Toulouse et le 28 septembre 2023 à Saint-Gaudens.

PERSPECTIVES 2024 :

Les nouvelles directives nationales coordonnées Caf-Cpam enrichissent l'offre de service à destination des futurs parents et des parents de jeunes enfants par la création du parcours coordonné CAF / CPAM « Arrivée de l'enfant ».

Une étude d'évolution des formats de diffusion de l'information (Bibliothèque de capsules vidéos) permettra :

- ⇒ D'optimiser la qualité de communication et d'accompagnement du public cible,
- ⇒ De centraliser les informations et les ressources sur le site Parents31,
- ⇒ D'augmenter le nombre de visiteurs potentiels (vidéos en libre accès),
- ⇒ De diminuer la charge de travail organisationnelle (logistique, mise à jour des supports...)

106 ZOOM : LE DISPOSITIF « ALLER VERS »

Ces actions « Aller vers », démarches proactives permettent d'apporter un accompagnement attentionné pour répondre à des besoins parfois non exprimés par des populations et sont souvent perdues dans la complexité des démarches.

Ces actions permettent d'atteindre un public éloigné des institutions, en situation de grande fragilité sociale.

Elles représentent un réel changement d'approche de l'Assurance Maladie satisfaisant l'ensemble des acteurs (assurés, partenaires).

La CPAM 31 est engagée auprès de plus de 1 500 partenaires (professionnels du social...) avec lesquels elle entretient de fortes relations de proximité.

À ce titre, la CPAM 31 est notamment intervenue dans le cadre de relations partenariales, auprès des structures suivantes :

- La Plateforme Santé Précarité (PSP) dans les squats et bidonvilles (27 jours d'intervention, 344 personnes rencontrées).
- L'association Espoir, présence une demi-journée par mois en partenariat avec la CAF (6 jours d'intervention, 58 personnes rencontrées).
- Médecins du Monde (MDM), 10,5 jours d'intervention, 192 personnes rencontrées.
- Le Grand Ramier avec des rencontres mensuelles lors de la distribution des colis alimentaires (4,5 jours d'intervention, 102 personnes rencontrées).

BILAN 2023 :

56 journées d'actions,

1145 personnes rencontrées,

64,40% des personnes rencontrées lors des démarches « aller vers » ont bénéficié d'une mise à jour d'ouverture de droits.

PERSPECTIVES 2024 :

Outre la poursuite des actions, il s'agit de développer de nouveaux partenariats : PAIO SIAO, Olympe de Gouges (avec CAF), CIDFF, Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (avec CAF), Cité Caritas / UCRM : hébergement femmes isolées, AFPA, Avenir Maison des Chômeurs, CDEF, Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, Association caritatives selon besoin (Restos du Cœur, Banque Alimentaire, Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique), TZNR (projet Conseil Départemental, Territoire Zéro Non Recours).

|07 UNE NOUVELLE FONCTION CONFIEE A LA CPAM 31 : CAISSE RÉFÉRENTE RÉGIONALE ACCES AUX DROITS, AUX SOINS ET A LA SANTÉ - RÉGION OCCITANIE

La CPAM de la Haute-Garonne s'est vue confier en octobre 2023 la mission de Caisse Référente Régionale Accès aux Droits, aux Soins et à la Santé pour la région Occitanie.

Cette mission consiste à organiser une dynamique régionale afin de soutenir les actions et projets visant à garantir l'Accès aux Droits et Aux Soins et à la Santé tout en assurant un rôle d'interface entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et les organismes de la région (CPAM, CCSS, CARSAT, DRSM et UGECAM).

En 2024, les collaborations, autour des sujets prioritaires définis collectivement, se mettront progressivement en place en alignement avec les besoins et les attentes des acteurs de la région.

